

CE TABLEAU N'A DE VALEUR QU'INDICATIVE, SEUL LE TEXTE DU RÉGLEMENT FAIT FOI

Item	n° art	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	
Aire de jeu	3.2.1	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	105 x 68 m	120 x 90 m (dimensions maximum)	
Aire de jeu minimum pour les installations existantes	3.2.1	105 x 68 m	105 x 68 m	100 x 65 m ^(*)	100 x 65 m ^(*)	100 x 60 m ^(*)	90 x 45 m	90 x 45 m	
Nature des sols sportifs	3.2.2	PN, PNE, PSH	PN, PNE, PSH, SYN				PN, PNE, PSH, SYN, S		
Arrosage	3.10.3	Système intégré		Système intégré ou asperseur mobile			Recommandé		
Durée du classement	2.6 3.2.7.2	5 ans avec retest tous les 5 ans			10 ans avec retest tous les 10 ans pour les SYN avec retest tous les 5 ans pour les SYN sans charge				
Zone de sécurité minimum	3.3	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	
Zone de sécurité augmentée minimum / Ligne de touche	3.4	5 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	
Zone de sécurité augmentée minimum / Ligne de but	3.4	7 m	6 m	6 m	6 m	2,50 m	2,50 m	2,50 m	
Bancs de touche joueurs minimum	3.9.5.2	7,50 m	7,50 m	5 m	2,50 m	2,50 m	Recommandé		
Banc de touche officiels minimum	3.9.5.3	2 m	1,50 m	1,50 m	Recommandé				

(*) ► POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT DE NIVEAU POUR UNE INSTALLATION EXISTANTE.

Ces dimensions/surfaces peuvent s'appliquer dans le cas d'un changement de niveau, sous réserve qu'une impossibilité d'extension existe du fait d'une contrainte externe.

► CRITÈRES DE MIGRATION POUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES.

Ces dimensions/surfaces minimales ont également servi à la migration des niveaux de classement des installations existantes (classées avant le 01/07/2021).



Item	n° art	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Vestiaires joueurs surface minimum en m ²	4.6.1	2 x 40 m ² + 1 salle de massage de 10 m ² minimum	2 x 25 m ²	2 x 25 m ²	2 x 20 m ²	2 x 20 m ²	2 x 20 m ²	Recommandé
Vestiaires joueurs surface minimum en m ² pour les installations existantes	4.6.1	2 x 40 m ² + 1 salle de massage de 10 m ² minimum	2 x 25 m ²	2 x 20 m ² (*)	2 x 20 m ²	2 x 12 m ² (*)	2 x 9 m ² (*)	Recommandé
Vestiaires joueurs supplémentaires surface minimum en m ²	4.6.1	2 x 25 m ²	-					
Equipements vestiaires joueurs	4.6.1	25 sièges/casiers En accès direct : ▶ 10 douches, ▶ 5 lavabos EC-EF avec miroirs, ▶ 3 WC et 3 Urinoirs ▶ Sèche-cheveux ▶ 1 réfrigérateur	▶ Douches 6 unités recommandées ▶ Sièges et porte- manteaux ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir ▶ Table de massage recommandée	▶ Douches 6 unités recommandées ▶ Sièges et porte- manteaux ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir			Recommandé	
Vestiaire arbitres surface minimum en m ²	4.7.2	1 x 24 m ²	1 x 12 m ²	1 x 12 m ²	1 x 8 m ²	1 x 8 m ²	1 x 8 m ²	Recommandé
Vestiaire arbitres surface minimum en m ² pour les installations existantes	4.7.2	1 x 24 m ²	1 x 12 m ²	1 x 8 m ² (*)	1 x 8 m ²	1 x 4 m ² (*)	1 x 4 m ² (*)	Recommandé
Vestiaire arbitres supplémentaire surface minimum en m ²	4.7.2	1 x 12 m ²	Recommandé					
Equipements vestiaire arbitres	4.7.2	Sonnette appel des joueurs 1 table de massage 4 sièges/casiers En accès direct : ▶ 2 douches en cabines séparées, ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir, 1 WC ▶ Sèche-cheveux ▶ 1 réfrigérateur	▶ 1 douche ▶ Table, sièges, porte-manteaux ▶ 1 lavabo EC-EF avec 1 miroir			Recommandé		

Item	n° art	T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7
Sanitaires joueurs et officiels	4.8	Cf. équipements vestiaires joueurs et arbitres	OUI séparés du public et situés dans le bâtiment vestiaires		OUI séparés du public mais peuvent donner sur l'extérieur			Recommandés
Local délégué / surface minimum en m ²	4.9	16 m ²	6 m ²	6 m ²	Recommandé			
Espace médical joueurs et officiels équipé / surface minimum en m ²	4.10	De l'ordre de 15 m ²		Recommandé				
Local de contrôle antidopage	4.11	Poste de contrôle antidopage avec 3 espaces distincts : salle d'attente, bureau de travail, toilettes.	Conseillé et mutualisable avec l'espace médical		-			
Clôture de l'installation	6.3	OUI Isolant l'installation		OUI Permettant d'en marquer la limite, mais sans isoler des autres installations du complexe			Recommandé	
Clos à vue	6.3	OUI (sécurité uniquement)		-				
Parc de stationnement protégé équipe visiteuse et officiels	6.4	OUI 2 bus et 10 VL minimum Liaison protégée	OUI 1 bus et 5 VL minimum Liaison protégée		Recommandé			
Liaison sécurisée vestiaires / terrain	6.5	OUI Couloir / tunnel fixe ou télescopique ou Zone protégée strictement réservée aux joueurs et aux officiels			Pas de dispositif pérenne obligatoire			

Item	n° art	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Protection de l'aire de jeu	6.6	Main courante obstruée ou Clôture grillagée ou Garde-corps (exclusif aux tribunes) et Vidéoprotection	Main courante obstruée ou Clôture grillagée ou Garde-corps (exclusif aux tribunes)		Main courante ou Clôture grillagée sur les côtés accessibles au public		Main courante ou Clôture grillagée sur au moins la longueur côté vestiaires	Recommandée
Tribunes	8.2	2 tribunes minimum	1 tribune minimum				-	
Infirmierie grand public	7.12.	OUI	À adapter				-	
Médias	Chap.9	Parc de stationnement médias et aire régie 500 m ² minimum Tribune presse de 10 places minimum Salle de conférence de presse et zone de travail	Tribune presse de 5 places minimum				-	
Sectorisation des spectateurs visiteurs	7.5	5 % de la jauge 1 000 places maximum	Obligatoire mais à adapter à l'installation				-	
Parc de stationnement supporters équipe visiteuse	7.1	Stationnement surveillé, hors d'atteinte du public, avec un accès direct au secteur visiteurs. Nombre de places proportionnel (ratio 1 bus pour 50 places, avec un minimum de 4 places bus)	Recommandé				-	

